

CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ELEVAGE,
DE LA PECHE ET DE LA PROMOTION
DE LA FEMME

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

LA SECRETAIRE D'ETAT
AUPRES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ELEVAGE, DE LA PECHE ET DE LA
PROMOTION DE LA FEMME, CHARGEE DE LA
PROMOTION DE LA FEMME ET DE
L'INTEGRATION DE LA FEMME AU
DEVELOPPEMENT

CABINET

**REPONSES AU QUESTIONNAIRE RELATIF
AU RAPPORT DU CONGO SUR LA MISE EN
ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE
DAKAR ET BEIJING + 10**

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'examen de l'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing adopté à la 4^e conférence mondiale sur les femmes (Beijing 1995) et les textes issus de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU (2000), la commission de la condition de la femme a adressé aux Etats un questionnaire en vue de la collecte d'informations pouvant permettre de cerner les progrès réalisés en matière de promotion de la femme, les problèmes rencontrés, les défis à relever et les enseignements tirés.

Le Congo, par rapport aux recommandations de Beijing a, parmi les douze (12) domaines critiques identifiés comme freins à l'amélioration de la condition de la femme, retenu au regard du contexte post-conflit, un certain nombre de priorités inscrites dans le plan d'action national de la promotion de la femme qui a servi de document phare à l'évaluation de celles-ci. Il s'agit notamment de la lutte contre les violences à l'égard des femmes et de la petite fille, la participation de la femme à la résolution des conflits et au retour de la paix ainsi que la lutte contre la pauvreté qui ont été traités comme actions d'urgence et des questions de santé, d'environnement, d'alphabétisation et de formation, des droits fondamentaux en tant que facteurs d'épanouissement et de rayonnement de la femme et de la jeune fille qui se sont imposées comme moyens d'action et de vecteurs de développement, tout au long de la mise en œuvre des plates-formes.

Il convient de signaler que certaines de ces actions n'ont pu être réalisées du fait du contexte particulier ci-dessus évoqué et des réalités du moment qui ont imposé à notre pays une hiérarchisation de ces priorités.

Par contre, d'autres points retenus ont été somme toute pris en compte par les actions menées tant par le Gouvernement que la société civile conjointement avec la coopération bilatérale et multilatérale.

Toutefois, il est nécessaire de signaler que le chantier de la promotion de la femme reste vaste et que le travail amorcé jusqu'ici n'a permis que de donner une juste mesure à l'intervention du Gouvernement pour modifier qualitativement le statut de la femme dans la société congolaise.

Le présent rapport d'évaluation comprend quatre (4) parties :

1. première partie : Aperçu des réalisations et défis à relever en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes ;
2. deuxième partie : Progrès réalisés au niveau de la mise en œuvre des initiatives prises dans les domaines critiques définis dans le programme d'action de Beijing et d'autres initiatives et mesures identifiées lors de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU ;
3. troisième partie : Développement institutionnel ;
4. quatrième partie : Principaux problèmes et mesures prises pour y remédier.

PREMIERE PARTIE : APERÇU DES REALISATIONS ET DEFIS A RELEVER EN CE QUI CONCERNE LA PROMOTION DE L'EQUITE ENTRE LES SEXES ET LA DEMARGINALISATION DES FEMMES.

Question A

Au Congo, le processus d'élaboration d'une politique nationale genre est en cours. Cependant, le Gouvernement a adopté en 1999, une politique nationale de promotion de la femme assortie d'un plan d'action 2000-2002, sur la base duquel le département chargé de la promotion de la femme a mené des actions, en vue d'assurer la promotion de l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes.

Ce plan d'action couvre plusieurs domaines, sa mise en œuvre implique la participation des autres acteurs, à savoir :

- les autres départements ministériels concernés ;
- les ONG, Associations, confessions religieuses, partenaires au développement ;
- les agences du système des Nations Unies.

Aussi, les points focaux mis en place dans les différents ministères produisent régulièrement des rapports qui sont transmis au département chargé de la promotion de la femme, assurant la coordination et le suivi du plan d'action sur la base d'un certain nombre d'indicateurs préétablis.

Au niveau local, le relais est assuré par les directions départementales de la promotion de la femme.

Question B

Le plan d'action national en matière de promotion de la femme exécuté en 2000-2002 étant arrivé à son terme, un autre plan a fait l'objet d'une réflexion d'un atelier national au cours duquel les grandes lignes ont été définies, organisé conjointement par le ministère en charge de la promotion de la femme et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le projet "Promotion de l'équité entre femmes et hommes". Ce nouveau plan, qui prend en compte les objectifs pour le développement du millénaire (ODM) et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), a pour domaines prioritaires entre autres :

- la lutte contre la pauvreté ;
- les droits fondamentaux de la femme et de la jeune fille ;
- la lutte contre le VIH/SIDA ;
- l'éducation (lutte contre l'analphabétisme) ;
- les violences à l'égard des femmes.

Il constitue la base de travail actuel du département chargé de la promotion de la femme qui en assure le suivi.

La mise en œuvre de ce plan d'action rencontre des difficultés particulièrement d'ordre matériel et financier.

Question C

S'agissant de la Déclaration du Millénaire et de ses objectifs en matière de développement, il convient de noter que, dans notre pays, les plans et programmes de développement, en matière d'éducation, de santé et d'autonomisation des femmes, tiennent compte des objectifs tels que définis dans les ODM : (réduction de la pauvreté, amélioration de la santé maternelle, réduction de la mortalité maternelle et infantile, éducation tout au long de la vie).

En effet, s'agissant particulièrement des questions d'éducation, la loi scolaire n° 25/95 du 19 Novembre 1995 assure l'égalité d'accès de tous les enfants à l'éducation (filles et garçons). L'enseignement public est gratuit et obligatoire jusqu'à 16 ans.

Ce système a assuré un taux très élevé de scolarisation.

Le taux d'inscription des filles est presque égal à celui des garçons à l'école primaire ; cependant on observe depuis 1990 la baisse sensible et progressive des effectifs pour les filles: 2% contre 1,5% pour les garçons du fait des conflits armés.

Le pourcentage d'élèves par genre à l'école primaire est de :

- garçons : 51,70%
- filles : 48,20%.

Les statistiques montrent que la déperdition scolaire ne commence qu'à partir de la 6^e année du niveau scolaire 1^{er} degré (phase pubertaire).

Une attention particulière est accordée dans l'objectif n° 3 sur l'égalité entre les sexes dans le cadre du document de la réduction de la pauvreté ainsi que le cadre stratégique de lutte contre le VIH/Sida.

Question D

Le Congo a présenté en janvier 2003, les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e rapports combinés en application de la convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

Il sied de noter que même avant cette présentation plusieurs améliorations d'ordre juridique ont été notées sur le plan national. A titre d'exemple on peut citer la ratification par le Congo des textes et lois, conventions et chartes internationales, et l'adoption au niveau national des textes et lois discriminatoires positives entre autres la loi sur la propriété foncière.

Sur la base des résultats des études menées par le département chargé de la promotion de la femme, des propositions de lois visant à éliminer les discriminations qui existent dans certains textes nationaux ont été formulées.

Il s'agit particulièrement de la révision entre autres du code de la famille congolaise, du code général des impôts, du code de la procédure pénale...

Question E

Sur les plans législatif et politique, au cours de la décennie écoulée, les principaux résultats obtenus sont entre autres :

- **Législatif**
 - la reconnaissance du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les Constitutions qui se sont succédées au Congo ;
 - l'inscription dans la Constitution du 20 Janvier 2002 d'une disposition relative à la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision. En effet, l'article 8 stipule que : *"la femme a les mêmes droits que l'homme, la loi garantit et assure sa position et sa représentativité à toutes les fonctions politiques, électives et administratives."*
- **Politique**

Beaucoup de progrès ont été réalisés quant à la participation de la femme à la vie politique de notre pays ainsi que le témoignent les données statistiques ci-après :

Tableau n° 1 : Résultats des scrutins (1992 et 2002)

Désignation	1992						2002					
	Hommes		Femmes		Total		Hommes		Femmes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Législatives	119	95,96	5	4,04	124	100	117	90,69	12	9,31	129	100
Sénatoriales	58	96,66	2	2,34	60	100	51	85	9	15	60	100
Locales	-	-	-	-	-	-	727	47,76	795	52,24	1522	100

Nbre : Nombre

Source : Ministère chargé de la promotion de la femme.

Question F

L'inscription dans les budgets annuels d'une ligne relative au financement des activités de la femme est la preuve d'une prise en compte de la sexo-spécificité. Au titre de la loi des finances 2004, le budget d'investissement alloué au département de la femme se chiffre à 1 milliard. Toutefois, nous notons une prise en compte des préoccupations féminines dans le budget de l'agriculture et du fonds de soutien à l'agriculture qui représente 10% du budget d'investissement global.

Question G

- Les femmes ont participé massivement au dialogue national, à la conférence générale des femmes, au forum national de réconciliation, à la médiation nationale et internationale. Elles ont également amendé l'avant projet de Constitution notamment en son article 8 portant sur la représentativité des femmes.
- Les grands débats au cours desquels les questions de sexospécificité et les préoccupations des femmes ont été systématiquement prises en compte concernent :
 - le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP1) en cours de finalisation ;
 - le cadre stratégique de lutte contre le VIH/Sida ; et,
 - les stratégies de développement agricole 2004-2013.
- Les différents problèmes examinés au pays ces dernières années sont les suivants :
 - la féminisation de la pauvreté ;
 - les droits de la femme et VIH/Sida ;
 - la rareté des jeunes filles dans l'enseignement technique et professionnel ;
 - la déperdition scolaire de la jeune fille ;
 - les stéréotypes sexistes.

Question H

Dans notre pays le Congo, les femmes ont participé massivement à la résolution des conflits et au maintien de la paix tant au niveau rural qu'urbain à travers le plaidoyer en direction des responsables politiques, religieux, coutumiers et administratifs à travers les leaders d'opinion, les marches pacifiques, l'organisation des cultes religieux, les émissions radiodiffusées et télévisées, le lancement par la première Dame du pays du train de la Paix Brazzaville - Pointe-Noire.

Question I

En République du Congo, la mondialisation a, dans une certaine mesure, eu quelques effets positifs sur la démarginalisation des filles et la promotion de l'égalité entre les sexes.

En effet, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (informatique et internet) a permis aux femmes et aux jeunes filles d'avoir une certaine ouverture vers l'extérieur au même titre que les garçons et les hommes.

Malheureusement l'accès à ces outils précieux n'est toujours pas facile pour les femmes et les jeunes filles compte tenu des coûts encore très élevés sur le marché.

Question J

Les politiques et stratégies ou plans d'action spécifiques pour la promotion de l'égalité entre les sexes ont été élaborés dans les domaines de l'éducation, des droits de la femme et de la petite fille, l'accès de la femme à la prise de décision, les violences à l'égard des femmes, l'accès des

femmes aux revenus, la santé et l'environnement, le commerce tant au niveau des pouvoirs publics qu'au niveau des ONG et Associations.

Les progrès réalisés

- au niveau des droits, on peut citer :
 - les lois qui ont été élaborées, par exemple la loi sur la propriété foncière ;
 - l'installation des cliniques juridiques et des centres d'aide et d'assistance juridiques en zone urbaine et rurale.

- au niveau des violences :
 - des études et enquêtes ont été réalisées par le Département de la Promotion de la Femme et la Direction Générale de la Population (DGPOP) conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), notamment :
 - l'étude sur les violences sexuelles (extension à la partie septentrionale du pays) ;
 - l'enquête CAP sur les violences sexuelles faites aux filles et aux femmes y compris le harcèlement sexuel ;
 - l'étude sur l'application des peines à l'encontre des auteurs des violences à l'égard des femmes.

- au niveau de l'accès des femmes aux revenus :
 - la prise en compte des questions liées à l'égalité dans le cadre des stratégies de relance de la politique agricole ;
 - la prise en compte de la dimension genre dans le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP1).

- au niveau de la santé et de l'environnement :
 - la prise en compte de l'approche genre dans le programme intérimaire en matière de population (2000-2002) et dans l'élaboration du 3^e programme en matière de population (Congo-FNUAP) 2004-2008 ;
 - l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre le VIH/Sida ;
 - l'élaboration du programme de coopération Congo-UNICEF (2004-2008).

Les femmes sont au centre des problèmes liés à l'environnement. A ce titre, elles ont participé à l'élaboration des documents de portée nationale en matière d'environnement, notamment :

- le plan d'action pour l'environnement ;
- le plan d'action forestier tropical ;
- le projet régional d'information environnemental.

Elles ont également participé à la réalisation de certains projets entre autres le projet écosystème forestier d'Afrique Centrale, le projet Conkouati.

Question K

Outre les départements ministériels, les principaux partenaires qui ont contribué à la réalisation des activités relatives à la promotion de l'égalité entre les sexes et de la démarginalisation des

femmes sont entre autres l'Association des Femmes Juristes du Congo (AFJC), l'Association des Femmes Notaires du Congo, le Club Réalité et Perspectives, le Comité National des Droits de la Femme (CONADEF), l'Association Congolaise pour le Bien-être Familial (ACBEF), le Réseau National des femmes Ministres et Parlementaires, l'Association Congo Assistance, le Centre National des Femmes en Politique, le Centre d'Appui au Développement de la Fille-mère, les Professionnelles de l'Education, le Mouvement des Mères pour le Développement.

Question L

Les efforts déployés pour faire participer activement les hommes et les jeunes garçons à des activités promouvant l'égalité entre les sexes ont porté sur l'éducation en matière de VIH/Sida et IST, la santé sexuelle et la santé de la reproduction, les droits fondamentaux et l'éducation.

DEUXIEME PARTIE : PROGRES REALISES AU NIVEAU DE LA MISES EN ŒUVRE DES INITIATIVES PRISES DANS LES DOMAINES CRITIQUES DEFINIS DANS LE PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET AUTRES INITIATIVES ET MESURES IDENTIFIÉES LORS DE LA 23^E SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ONU.

Cette deuxième partie présente les politiques, les mesures, les textes pris au plan national par le Gouvernement et met en relief les principales réalisations couronnées de succès en tenant compte des domaines critiques contenus dans le programme d'action de Beijing, des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ainsi que les leçons tirées.

1^{er} domaine critique : La lutte contre la pauvreté

Les actions mises en œuvre sont celles qui répondent le plus aux besoins des femmes et pour lesquelles le financement était assuré par le Gouvernement d'une part et, par la coopération bilatérale et multilatérale, d'autre part.

1- Au niveau du Gouvernement

Le Gouvernement a entrepris plusieurs actions visant l'amélioration des conditions de vie des femmes et des familles rurales, dans le cadre de la mise en œuvre du programme intérimaire post-conflit (PIPC).

En effet, l'autorisation du programme promotion de la femme prévoyait un montant de 2.719.000.000 fcfa sur trois (3) ans. La somme décaissée au cours de cette période s'est élevée à 599.000.000 fcfa soit 22%, correspondant à l'apport de la Provision d'Investissements diversifiés (PID).

Le financement de toutes les activités s'est effectuée grâce à un apport du budget de l'Etat à concurrence d'un montant de 921.750.000 fcfa, dont 599.000.000 fcfa en fonds PID. Le reste, c'est-à-dire la somme de 322.750.000 fcfa qui a été allouée au titre des budgets d'Investissement et de fonctionnement a servi à l'organisation à Brazzaville de la conférence générale des femmes du Congo (150.000.000 fcfa) et de la consultation sous-régionale en matière de droits de la femme en Afrique (40.000.000 fcfa) d'une part, et, au fonctionnement des directions générale et régionales de la promotion de la femme (132.000.000 fcfa), d'autre part.

Le financement PID, quant à lui, a servi à la mise en œuvre des projets ci-après, inscrits dans le cadre du plan d'action en matière de promotion de la femme (2000-2002) :

- 1- Appui au système de crédit pour les activités productives des femmes ;
- 2- Production et distribution des semences améliorées en zones rurales ;
- 3- Renforcement des capacités nationales ;
- 4- Appui aux activités et aux institutions de développement rural.

L'utilisation de cette somme se présente de la manière suivante :

- 50% ont permis le financement des micro-projets des femmes à caractère économique, y compris le renforcement des capacités économiques des caisses féminines d'épargne et de crédit mutuel ;
- 30,5% au renforcement institutionnel et à l'appui aux activités productrices et promotionnelles ;
- 19,5% au renforcement des capacités managériales et techniques des femmes.

2- Au niveau de la coopération multilatérale

En partenariat avec les agences des Nations Unies et d'autres institutions par le biais de certains Etats, le Gouvernement a financé plusieurs projets dont le montant est estimé à 1.269.728.661 fcfa. Il s'agit, notamment de :

a) Projet "Promotion de l'équité entre femmes et hommes, phase I et II" :

Ce projet a été financé par le PNUD à hauteur de 560.300 \$US soit 420.225.000 fcfa (phase I) et de 779.077 \$US soit 420.492.350 fcfa (phase II) soit un coût global de 848.717.350 fcfa.

La phase I du projet a permis d'appuyer les activités économiques des femmes principalement les femmes victimes des conflits par la promotion des activités génératrices de revenus (AGR). Cette promotion a consisté à doter les femmes et les jeunes filles cibles réunies au sein des organisations féminines, de moyens de substance durables par le financement de micro-projets générateurs de revenus.

De 1999 à 2001, 107 micro-projets ont été financés. Ils concernent 7778 bénéficiaires directs.

Le projet a également appuyé les efforts de reprise et de renforcement des capacités techniques et managériales des caisses féminines d'épargne et de crédit mutuel (CFCM) par la mise à leur disposition des documents comptables et techniques et, de fonds micro-crédit afin de soutenir les AGR des femmes, qui interviennent seules ou en groupes. Il s'agit des caisses ci-après :

- Brazzaville(3)
- Owando (Cuvette) 1 ; Oyo Cuvette (1) ; Makoua (Cuvette) 1 ; Boundji et Bokouélé (2) ;
- Pointe-Noire (Kouilou) 1 ; Dolisie Niari (1) ; Sibiti (Lékoumou) 1.

En outre 600 personnes ont bénéficié des formations dans le cadre du renforcement des capacités des membres des organisations dans les domaines de la teinturerie, la petite pâtisserie, la gestion des micro-activités, l'élaboration et la gestion des projets, la gestion d'une caisse féminine d'épargne et de crédit mutuel et de la fabrication du savon.

En ce qui concerne le projet "Promotion de l'équité entre femmes et hommes, phase II", plusieurs autres activités ont été réalisées, notamment :

- l'installation d'un centre d'appui aux caisses féminines d'épargne et de crédit mutuel à Brazzaville. Ce centre qui est fonctionnel et équipé a bénéficié d'un appui financier de la Banque Mondiale pour trois sessions de formation des gestionnaires des caisses ;

- le renforcement des capacités techniques des femmes par l'organisation des ateliers sur l'organisation et le fonctionnement des caisses destinées à 85 responsables de celles-ci et 10 gestionnaires des caisses ;
- la réalisation des études, l'élaboration d'un système comptable et l'exécution des travaux de réaménagement des 3 caisses de Brazzaville.

Le coût total de toutes ces activités s'élève à 27.946 \$US soit 15.370.300 fcfa.

b) Projet Appui à la Maison de la femme

Ce projet a consisté en l'aménagement de la Maison de la femme, devenue actuellement "Centre de Recherche, d'Information et de Documentation sur la Femme (CRIDF) a bénéficié d'un appui financier du PNUD à hauteur de 35.000.000 fca.

c) Projet Renforcement des capacités des femmes

Financé à concurrence de 27.000 \$US, soit 18.590.895 fcfa, ce projet a été appuyé par l'UNICEF. Sa mise en œuvre a permis de réaliser les activités ci-après :

- la formation de trois (3) cadres du Ministère chargé des questions féminines en genre, population et développement, au Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF) en Tunisie ;
- la formation de 100 animatrices et membres de 32 groupements féminins de Djambala et de Boundji en technique de création et de gestion de groupements et, de 15 gestionnaires des caisses féminines de Pointe-Noire et de Boundji sur la gestion des caisses féminines ;
- la remise du matériel agricole aux groupements bénéficiaires des formations et l'allocation d'un fonds micro-crédit auto-renouvelable aux caisses.

Il convient de souligner que le Gouvernement en partenariat avec les agences de développement (PNUD - UNICEF) a alloué au cours de la période 2000-2002, des fonds micro-crédits aux quatorze (14) caisses féminines d'épargne et de crédits mutuels existantes pour un montant global de 33.890.000 fcfa disséminées à travers le pays.

Au cours de la même période, les caisses féminines ont pu accorder des micro-crédits aux femmes exerçant des activités agropastorales, de pêche, de petit commerce et d'artisanat pour un montant de 101.000.000 fcfa.

d) Projet Renforcement des capacités des femmes en matière de fumage de poisson

La mise en œuvre de ce projet appuyé par la FAO a consisté en l'équipement de 9 groupements féminins à vocation coopérative des localités de Epéna, Bokouélé, Mossaka, Pointe-Noire et Ouessou, de 20 fours améliorés et 100 claies, afin non seulement d'alléger la pénibilité du travail de ces femmes mais, aussi de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations congolaises.

Outre ce projet, la FAO a organisé conjointement avec le Département de la Promotion de la Femme, un atelier de diffusion des techniques de conservation et de transformation des produits agricoles et de pêche ; 16 femmes formatrices de 10 départements y ont pris une part active.

La FAO a aussi financé une étude sur la situation de la femme rurale dans la Région de la Cuvette.

Le coût de toutes ces interventions se chiffre à 21.773.000 fcfa.

e) Projet Appui à la promotion du statut de la femme

Ce projet financé par le FNUAP a permis la réalisation d'une étude sur la participation de la femme au développement par secteur d'activités. le coût de celle-ci s'élève à 22.487.000 fcfa.

f) Projet Renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des activités des femmes

Financé par le FNUAP, la mise en œuvre de ce projet a consisté à l'organisation des activités ci-dessous :

- le séminaire d'initiation à la création d'une micro-entreprise. 300 femmes issues des zones rurales et urbaines, membres des ONG et Associations ont bénéficié de cette formation dont le coût se chiffre à 6.000.000 fcfa ;
- la réalisation d'une étude sur les besoins de la femme congolaise en matière d'intégration de la femme au processus de développement, coût : 40.000.000 fcfa.

g) Projets d'assistance réalisés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Le Gouvernement a également exécuté avec l'appui financier des partenaires au développement (FAO, Suède, Etats-Unis d'Amérique, Norvège, UNOPS) de nombreux projets d'assistance dont le montant global s'élève à 2.329.625 \$US, soit 163.739.500 fcfa.

Ces projets qui ont consisté à la distribution d'intrants agricoles essentiels (semences et matériel aratoire) ont touché 256268 bénéficiaires dont 65% sont des femmes. Ces projets ont permis de restaurer la production agricole à grande échelle afin d'améliorer la sécurité alimentaire.

3- Au niveau de la coopération bilatérale

S'agissant de l'aide bilatérale, la Fédération Nationale des Femmes chinoises a contribué aux efforts de lutte contre la pauvreté entrepris par le Gouvernement, en matière de promotion de la femme, par la dotation du matériel agricole, informatique, de couture, ainsi que les produits pharmaceutiques, pour un montant global de 40.338.000 fcfa.

2^e domaine critique : Education

Les Ministères de l'Education Nationale et de la Promotion de la femme en collaboration avec les agences du système des Nations Unies et d'autres partenaires sociaux, entreprennent diverses actions en faveur de la femme dans le domaine de l'éducation.

Parmi ces actions on peut citer :

1- Au niveau du Gouvernement

- l'adoption du plan d'action de l'éducation pour tous (Dakar 2002) élaboré avec la contribution de tous les partenaires et validé au Congo en 2002 ;
- la souscription par le Congo de la déclaration de Ouagadougou sur l'éducation des filles ;
- la revalorisation de la loi Portella relative à la protection des mineurs ;
- le lancement du projet "Développement d'une pédagogie nouvelle" financé par le Gouvernement et l'UNICEF dans le but de réduire le taux de redoublement à moins de 20% avec maintien de la parité entre les hommes et les femmes ;
- la création du centre de recherche, d'information et de documentation sur la femme, par le décret n° 99/299 du 31 Décembre 1999. Cette institution est un lieu d'accueil, de rencontre, d'échange d'informations, d'éducation, de communication et de formation de la femme ;
- le renforcement des capacités en matière de :
 - santé, environnement, genre et développement, éducation, droit de la femme, violences faites aux femmes ;
 - informatique et internet ;
 - technique de transformation et conditionnement des produits agricoles, avec l'aide des experts étrangers ;
 - lutte contre la pauvreté, le paludisme, le VIH/Sida ;
- la révision des programmes scolaires en introduisant le volet VIH/Sida ;
- la sensibilisation des élèves et des enseignants sur le VIH/Sida dans les circonscriptions scolaires ainsi que dans les arrondissements de Brazzaville (7000 participants) ;
- la création d'un poste au niveau du Gouvernement du Haut Commissaire à l'Instruction Civique et Morale ;
- l'introduction dans les programmes de l'éducation de la parenté responsable (santé de la reproduction) ;
- la mise en place des foyers féminins à Brazzaville (Saint Charles LUANGA, dispensaire Petites Sœurs, église Sainte Marie de Ouenzé, église Notre Dame du Rosaire. Plus de 200 femmes fréquentent ces centres. Celles-ci apprennent à lire et à écrire, à tricoter, à coudre etc...) ;
- l'implantation d'un centre d'alphabétisation à Bènè (Département des Plateaux) fréquenté par plusieurs enfants en majorité Pygmées, âgés de 6 à 25 ans ;
- la relance des activités dans les centres d'alphabétisation et de mobilisation des femmes dans la lutte contre l'analphabétisme ;
- la relance du travail d'insertion, de rééducation et de réadaptation dans les centres d'accueil des jeunes filles et femmes en détresse ;
- la relance du programme d'enseignement, de formation et d'information assuré par les médias radiophoniques (Radio Rurale) ;

- l'appui aux activités des femmes handicapées notamment dans l'encadrement et l'apprentissage des petits métiers suivants : la couture, le tricotage, la broderie.

2- Au niveau de la coopération bilatérale et multilatérale

- l'ouverture des classes d'alphabétisation scolaire à Brazzaville, Plateaux, Cuvette pour la remise à niveau des enfants, avec l'appui de la Coopération Française dans le cadre du projet relance de l'enseignement au Congo, au sortir de la guerre ;
- la réhabilitation des écoles détruites du fait de la guerre avec l'appui de l'UNICEF et de l'UNESCO ;
- l'intégration des Pygmées à l'école avec l'appui d'une ONG américaine (IPHD) dans le Département de la Lékoumou retenu comme zone expérimentale pilote. Cette ONG apporte en outre son appui dans les cantines scolaires dans le même milieu selon l'opération "Food for éducation". Elle assure également aux élèves Pygmées l'approvisionnement en produits de première nécessité (matériel scolaire, produits pharmaceutiques, savons etc...);
- l'installation d'une école à Mokéko (Département de la Sangha) destinée uniquement aux élèves Pygmées, par les Sœurs Franciscaines ;
- l'existence d'un plan national dans le domaine de l'éducation sur les populations autochtones dont les Pygmées appuyé par la Banque Mondiale ;
- l'installation des cantines scolaires dans les écoles dans les Départements du Kouilou, de la Bouenza, du Niari, des Plateaux, de la Cuvette et la Cuvette-Ouest, avec l'appui du PAM et l'IPHD.

3^e domaine critique : Santé et Environnement

Les activités réalisées ont été axées sur :

Au niveau du Gouvernement

1- La promotion de la maternité sans risque

- l'introduction du partogramme dans les maternités ;
- la formation et recyclage des sages-femmes à l'utilisation du partogramme ;
- l'élaboration et adoption de la stratégie de santé de la reproduction (2000-2007) ;
- la vulgarisation de cette stratégie dans quelques régions ;
- la sensibilisation des populations sur la maternité sans risque.

2- Appui aux activités concernant la population et la planification familiale

- l'intégration des activités de la santé de la reproduction/planification familiale dans de nombreux centres de santé intégré ;
- les campagnes d'information et de sensibilisation des populations en âge de procréer sur l'importance de la planification familiale, la santé de la reproduction et la santé sexuelle dans le cadre du projet "renforcement des capacités nationales de mise en œuvre des activités de la femme" ;

- la production et diffusion des émissions à la radio sur la santé de la reproduction/planification familiale ;
- le lancement du préservatif féminin.

3- Réduction de la malnutrition

- la supplémentation en vitamine A en direction des élèves des écoles primaires et des mères allaitantes ;
- des enfants de 0 à 5 ans lors des journées nationales de vaccination (INV) ;
- les campagnes de sensibilisation sur les troubles dus à la carence en iode ;
- le renforcement des capacités du personnel de santé pour la promotion de l'allaitement maternel et l'alimentation adéquate du jeune enfant ;
- le renforcement des capacités du personnel de santé sur le traitement de la malnutrition et la surveillance nutritionnelle ;
- la formation des mamans relais et jeunes relais en nutrition pour le suivi des enfants de 0 à 2 ans, des femmes enceintes et allaitantes dans les communautés.

4- Renforcement des programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes

- la création d'un Service National d'Information, d'Education et de Communication (IEC) ;
- les campagnes de sensibilisation sur les violences sexuelles et leur prévision ;
- l'élaboration de la stratégie nationale de la prise en charge des femmes et des enfants victimes des violences de la guerre ;

5- Elargissement de l'accès des femmes aux soins de santé, à l'information et aux services connexes adaptés

- la création de la centrale nationale d'achat des médicaments essentiels (CENAMES) pour favoriser l'accès aux soins avec les médicaments génériques à moindre coût.

6- Réduction de la vulnérabilité et des risques liés au VIH/Sida/IST de la population

- l'élaboration et adoption du cadre stratégique national de lutte contre le VIH/Sida/IST en République du Congo (2003-2007) ;
- la création des centres de traitement ambulatoire (CTA) ;
- l'élaboration du plan d'action multi-sectoriel de lutte contre le VIH/Sida/IST ;
- l'ouverture des postes d'observation et de sensibilisation sur le VIH/Sida (points conseil) à Brazzaville et dans les autres grandes villes du pays ;
- les campagnes de sensibilisation à l'endroit de la population ;
- les séminaires de formation à l'endroit des jeunes.

Au niveau de la coopération bilatérale et multilatérale

- la réhabilitation et équipement des structures de santé (bloc d'accouchement) avec l'appui de l'OMS, du FNUAP et l'UNICEF ;
- l'étude sur la maternité sans risque, situation actuelle et perspectives en 2000, avec l'appui de l'UNICEF ;
- l'harmonisation des actions de lutte contre les violences sexuelles avec l'appui de l'OMS ;
- la sensibilisation des populations sur les moustiquaires imprégnées suivi de la distribution dans les maternités de Madingou, Nkayi, Banda, Boundji, Bokouélé, Ngoko, Mossaka, Loukoléla, Tchikapika, Tisaki, Zanaga ;
- l'élaboration et la validation du plan opérationnel sectoriel de lutte contre le VIH/Sida avec l'appui de l'OMS ;
- l'élaboration d'un plan spécifique de sensibilisation des femmes contre le VIH/Sida dans le cadre du programme protection appuyé par l'UNICEF (coopération Congo-UNICEF 2004-2008) ;
- l'organisation des journées de vaccination synchronisées à travers le programme élargi de vaccination (PEV) avec l'appui de l'OMS et de l'UNICEF ; 14427 cas en 2001 ont été touchés en 1998 contre 57328 cas en 2001 pour les principales villes du pays, soit une augmentation de 150%.

4^e domaine critique : Droits fondamentaux et représentativité des femmes aux postes de décision

Plusieurs actions destinées à assurer la représentativité de la femme aux instances de prise de décisions ont été réalisées, notamment :

Au niveau du Gouvernement

Le Gouvernement par le biais du Ministère chargé de la promotion de la femme, s'est impliqué de manière effective par la mise en œuvre des actions stratégiques qui ont favorisé d'une part, l'engouement des femmes aux élections générales 2002 et d'autre part, l'aboutissement aux résultats positifs constatés à travers, notamment :

- la sensibilisation des femmes sur la problématique des élections en vue de susciter l'engagement des femmes et leur participation massive aux échéances électorales ;
- la confection d'un logos des femmes candidates aux différentes élections ainsi que le soutien des candidatures des femmes ;
- le financement des candidatures des femmes électrices.

Toutes ces démarches ont abouti aux résultats décrits dans le tableau n° 1 : Résultats comparés des scrutins :

- la tenue à Brazzaville (Mars 2001) de la conférence générale des femmes où 1000 femmes y ont pris part ;
- la publication d'un dépliant sur la représentativité de la femme au Parlement depuis la première Assemblée de (1959) jusqu'à nos jours ;

- l'organisation de plusieurs causeries débats sur les thèmes "femme et pouvoir"; "la femme et la prise de décision" ; Femme et démocratie à la Maison de la femme. Ces causeries ont regroupé près de 800 femmes ;
- la formation de 120 para- juristes ;
- l'élaboration d'un projet de guide juridique de la femme congolaise et de la petite fille ;
- l'organisation de séminaires sur les droits de la femme et de la petite fille et sur l'accès de la femme à la prise de décision dans toutes les régions. 5000 femmes et filles ont été les bénéficiaires ;
- la tenue des causeries-débats dans les 7 arrondissements de Brazzaville ainsi qu'au Palais du Parlement sur les femmes et droits, le pré-mariage et la succession. Près de 10000 femmes y ont été touchées.

Au niveau de la coopération bilatérale et multilatérale

- l'organisation de 10 consultations juridiques de proximité à Brazzaville et à Pointe-Noire avec l'appui du FNUAP ;
- l'étude comparative des droits de la femme Congolaise par rapport aux femmes Camerounaises et Sénégalaises et du Congo Démocratique avec l'appui du FNUAP ;
- étude sur l'application des peines à l'endroit des auteurs de violence avec l'appui du FNUAP ;
- l'installation des cliniques juridiques à Brazzaville, avec l'appui du projet PNUD "promotion de l'équité". les résultats enregistrés par ces cliniques après 10 mois d'exécution sont très encourageants ;
- l'organisation d'un séminaire sur le projet de révision du code de la famille avec la collaboration des femmes notaires du Congo ;
- le séminaire de sensibilisation et de formation à Pointe-Noire sur le nouveau droit des affaires "OHADA" avec l'appui du groupement à travers le projet équité (78 femmes d'affaires y ont pris part) ;
- le séminaire de sensibilisation des droits de la femme et de l'enfant à l'intention de la population de Nkayi (Bouenza) et de Lékana (Plateaux) avec l'appui du Gouvernement à travers le projet équité (PNUD) (213 personnes y ont pris part) ;
- la réalisation des activités de leadership féminin à travers 5 centres de ressources situés à Brazzaville, Pointe-Noire, Nkayi, Ouesso et Dolisie (254 personnes ont été touchée).

Au regard de ce qui précède, un effort a été fait en ce qui concerne la représentativité de la femme dans les sphères de prise de décision.

L'analyse de la situation nous donne les résultats suivants de 1997 et 2002 :

- Au Gouvernement, sur 35 hommes, on compte 5 femmes ;
- Dans les administrations publiques, 2 femmes occupent le postes de directeurs de cabinet contre 33 hommes ;
- A la Présidence de la République, on compte 40 conseillers dont 4 femmes ;

- Dans les administrations publiques, on compte seulement 4 femmes Directrices Générales ;
- Dans les entreprises publiques, une femme a occupé le poste de Directrice Générale de la Société des Hydrocarbures de 1997 à 2000 ;
- Une autre femme a occupé le poste de Directrice Générale d'une institution bancaire (C.A.I.C).
- Dans les juridictions, la situation se présente de la manière suivante :
 - à la Cour Suprême, sur 21 membres, 3 sont des femmes dont une Avocate générale ;
 - à la Cour des comptes, sur 11 membres, il y a 3 femmes dont une est Avocate générale et une Vice-présidente ;
 - dans les Cours d'appels, on compte 11 membres dont 5 femmes ;
 - sur 4 Procureurs généraux, il y a une seule femme ;
 - dans les tribunaux de grande instance, il y a 4 femmes contre 30 hommes ;
 - sur les 6 tribunaux d'instance qui existent à Brazzaville et à Pointe-Noire, 1 femme est Présidente (Talangai), 1 femme est Procureur de la République près le Tribunal d'Instance de Poto-Poto jusqu'en 2001.

- Au niveau des médias :

Selon les données récentes, les femmes sont minoritaires dans les médias (183 femmes contre 412 hommes) comme le témoigne le tableau n° 2 : représentativité des femmes dans les médias ci-après.

Tableau n° 2 : Représentativité des femmes dans les médias

Désignation	Catégorie A1 Journalistes niveau III	Catégorie A2 Journalistes niveau II	Catégorie C1 Subalternes	Catégorie D1 Subalternes (Journalistes auxiliaires)
Hommes	176	52	38	20
Femmes	15	9	78	26
Total	191	61	116	46

Source : Ministère de la Fonction Publique, des Réformes Administratives et de la Promotion de la Femme (MPFRAPF) 2002.

- Le département diplomatique au cabinet du Chef de l'Etat comprend un conseiller de sexe masculin et quatre attachés dont une femme.

Au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie, les femmes sont sous-représentées.

Depuis mars 2000, le mouvement diplomatique a occasionné le départ d'une des trois directrices, néanmoins elle a été élevée au grade de 1^{er} Conseiller au niveau de l'Ambassade du Congo en Ethiopie, c'est ainsi qu'actuellement, on compte 2 femmes au poste de directeur contre 18

hommes. On note également la sous représentativité des femmes dans les différents grades de la diplomatie, ainsi que l'indique les deux tableaux n° 3 et 4 suivants :

Tableau n° 3 : Représentativité des femmes dans le domaine diplomatique

Postes Sexe	Ambassadeur	1 ^{er} Conseiller	2 ^e Conseiller	3 ^e Conseiller	1 ^{er} Secrétaire	2 ^e Secrétaire	3 ^e Secrétaire
Hommes	17	36	11	1	49	16	3
Femmes	-	5	-	-	7	1	-
Total	17	41	11	1	56	17	3

Tableau n° 4

Postes Sexe	Conseiller des affaires étrangères	Secrétaires des affaires étrangères	Chefs de division des affaires étrangères	Attachés des affaires étrangères	Chanceliers des affaires étrangères	Chanceliers adjoints
Hommes	51	215	18	56	34	5
Femmes	5	32	3	4	8	4
Total	56	247	21	60	42	9

Source : Ministère des affaires étrangères, de la Coopération et de la Francophonie (MAECF 2000).

Au niveau de la Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale, on note la présence d'une femme contre 3 hommes.

Au niveau de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples de l'Organisation de l'Unité Africaine, une femme a représenté le Congo en qualité de Commissaire jusqu'en novembre 2001.

D'une manière générale, des efforts ont été fournis tant par les pouvoirs publics, les partenaires au développement que par la société civile en vue d'associer une réelle participation de la femme à la prise de décision. Il y a une prise de conscience au niveau des femmes de plus en plus organisées au sein des ONG et Associations autour des actions d'éducation, des activités génératrices des revenus afin d'assurer une indépendance économique, gage de leur participation au développement.

Aussi l'engagement du Président de la République Son Excellence Denis SASSOU-NGUESSO, a donné à la femme la place qu'elle mérite dans la société et met la femme en confiance quant à sa prise en compte équitable dans la sphère de prise de décision et à la reconnaissance de ses droits.

5^e domaine critique : Le genre et les médias

Outre les domaines prioritaires retenus dans les plates-formes d'action de Dakar et de Beijing, plusieurs activités ont été réalisées dans le domaine genre et médias notamment :

Au niveau du Gouvernement

- la mise en place de 5 points focaux dans les ministères clés afin d'assurer un réel suivi de la prise en compte de la composante femme dans les plans et politiques de développement concernant l'agriculture, la santé, le commerce, l'industrie et le plan. Cette activité se poursuit dans les autres ministères ;
- la participation à la formation des points focaux en genre à Douala au Cameroun en 2002 ;
- l'élaboration par les points focaux des plans d'action et la collecte des données désagrégées par sexe pour transmission au Ministère chargé de la promotion de la femme ;
- le plaidoyer dans les différents Ministères pour la prise en compte de la dimension genre ;
- l'organisation d'un atelier national sur le genre, à l'endroits des Femmes Ministres, Parlementaires et cadres en 2002 et 2003 (près de 100 femmes y ont pris part).

Au niveau de la coopération bilatérale et multilatérale

- l'organisation des formations sur l'analyse différentielle selon le genre dans les départements de Brazzaville, de la Sangha, du Kouilou, du Niari et des Plateaux, avec l'appui du FNUAP ;
- la tenue des ateliers de formation à l'endroit des responsables des ONG, Associations, confessions religieuses et cadres des administrations sur le genre et développement, genre et VIH/Sida, à Brazzaville, avec l'appui du PNUD ;
- l'élaboration et diffusion des brochures et dépliants sur le genre et développement ;
- la réalisation des études, qui visent les inégalités entre les femmes et les hommes et la formulation de nouvelles politiques qui leurs sont favorables avec l'appui de la FAO et du FNUAP notamment la participation de la femme congolaise au développement par secteur d'activités.

6^e domaine critique : Violences et Paix

a) Violences

Afin de prévenir et d'éliminer le phénomène de violence sur le territoire national, plusieurs activités ont été réalisées tant par le Gouvernement que par les partenaires au développement à savoir :

Au niveau du Gouvernement

- la tenue des causeries-débats sur les violences faites aux femmes (688 femmes y ont pris part) ;
- la réalisation d'une enquête par la Direction Générale de la Population conjointement avec la Direction Générale de la Promotion de la Femme sur les violences faites aux femmes en 1999 (1745 cas de viol ont été dépiétés) ;

- la réalisation d'une enquête CAP sur les violences faites aux femmes avec l'appui du FNUAP ;
- le renforcement des capacités des psychologues cliniciens par la prise en charge psychologique des femmes victimes de viol (8 psychologues cliniciens et 20 aides psychologues ont été formés) ;
- la tenue d'un séminaire de sensibilisation des officiers, sous-officiers et hommes de Police Nationale sur le rôle de la Police dans la lutte contre les violences sur les femmes et les filles ;
- la tenue d'un séminaire sur la prévention des viols ;
- la tenue d'un séminaire de sensibilisation sur les droits humains (1200 femmes ont participé à ce séminaire) ;
- l'organisation des festivités de la journée internationale de tolérance au niveau des arrondissements qui a regroupé 600 personnes ;
- les séances de visualisation des films sur les violences à l'égard des femmes (300 personnes).

Au niveau de la coopération bilatérale et multilatérale

- l'organisation de 2 journées d'exposition vente des objets d'arts réalisés par les femmes violentées (200 femmes y ont pris part), avec les Médecins sans Frontière et le ROTARY Club ;
- la réalisation d'une enquête CAP à travers le projet FNUAP "appui à la promotion du statut de la femme" sur les violences faites aux filles et femmes y compris le harcèlement sexuel et l'attentat à la pudeur, dans les chefs-lieux des départements et principales villes du Congo.

b) Paix

Au niveau du Gouvernement

- Prélude à la célébration de la journée internationale de la femme (8 mars 1998), des journées de réflexion à l'intention des femmes sur leur rôle dans la construction d'une paix durable au Congo ont été tenues.

A l'issue de ces journées et dans le cadre de la Mission de Consolidation de la Paix au Congo (MICOPACO) conduite par la Fédération des Femmes Africaines pour la Paix, quatre (4) commissions ont été mises en place. Il s'agit de :

1. la commission ramassage des armes ;
2. la commission violences à l'égard des femmes ;
3. la commission veuves et orphelins ;
4. la commission femmes réfugiées et déplacées.

Toutes ces commissions se sont déployées sur le territoire national. Elles ont organisé des séances de travail avec les responsables administratifs, militaires, religieux et civils. Au cours de ces rencontres, les femmes ont proposé aux autorités militaires, civiles et religieuses les actions ci-après :

- le ramassage et le rachat des armes détenues illégalement et la destruction de celles-ci ;

- l'organisation des séances d'éducation à la citoyenneté et à la culture de paix des jeunes recrues ;
- la création des installations sportives et les bibliothèques pour lutter contre l'oisiveté des jeunes et leur donner des loisirs sains ;
- la formation des jeunes désarmés et la mise en œuvre des activités génératrices des revenus ;
- la tenue des cultes religieux sur la paix ;
- la négociation avec le Ministère de la Communication d'un espace jeune au niveau des médias.

Ces différentes rencontres ont eu un écho favorable au niveau des autorités contactées par la prise en compte dans les programmes de consolidation de la paix au Congo des actions proposées par les femmes.

- Lors des événements de 1997, on comptait une seule femme au Comité National de médiation et au Comité International de médiation de Libreville.

Actuellement, on dénombre au niveau du Haut Commissariat pour la Réinsertion des ex-Combattants 3 femmes sur les 4 conseillers que compte le Cabinet. Il s'agit de : la conseillère économique, de la conseillère juridique et administrative et de la conseillère socioculturelle.

- Le département a organisé une causerie débat dans le cadre de la célébration de la journée panafricaine de la femme, au cours de laquelle fut faite la vulgarisation de la conférence de Zanzibar sur la culture de la paix, le 31 juillet 1999 ;
- L'organisation au mois de février 2001 des conférences régionales des femmes et de la conférence générale des femmes (mars 2001) au cours desquelles les problèmes de paix ont été au centre des débats ;
- La participation active du département et des femmes ainsi que celles de la société civile au dialogue national sans exclusive (mars - avril 2001) qui a été une étape importante pour la consolidation de la paix au Congo.

Au niveau de la coopération bilatérale et multilatérale

- Le Ministère ayant en charge les questions féminines a organisé avec l'appui de l'UNESCO en avril 1998, un séminaire sur les mécanismes de mise en place d'un réseau actif d'ONG et Associations féminines pour l'unité, la réconciliation nationale et le développement vers une culture de la paix.
- Pour ce qui est des événements de 1998, deux (2) femmes ont fait partie du comité de médiation :
 - Le Ministère de la promotion de la femme avec l'appui du FNUAP a organisé en 1998, un séminaire sur l'égalité des droits afin de réduire les violations des droits fondamentaux des femmes ;

- le 1^{er} juin 1998 : Le Ministère et le Comité International de Secours (IRC) ont organisé un séminaire sur les violences sexuelles afin de sensibiliser les femmes sur leurs droits et de les armer pour mieux se défendre.
- Dans le cadre du volet promotion de la paix du projet PNUD "Promotion de l'équité entre femmes et hommes" phase I, le département a organisé à Brazzaville et dans quelques chefs lieux de région :
 - des tournois sportifs avec les jeunes ;
 - des méga concerts de rap à l'issue desquels un orchestre de jeunes rappers a été monté prônant la paix, la tolérance et la non-violence.

B- Obstacles, problèmes rencontrés et défis à relever

1- Au niveau de la lutte contre la pauvreté

a)- Obstacles

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, plusieurs contraintes ont été identifiées, à savoir :

- l'inaccessibilité des femmes à la terre, aux intrants et aux crédits bancaires ;
- l'insuffisance de structures de transformation, de conservation et de stockage des produits agricoles et halieutiques ;
- l'insuffisance de ressources financières consacrées aux activités des femmes ;
- l'insuffisance des données statistiques désagrégées par sexe ;
- la faiblesse des circuits de collecte, d'écoulement et de commercialisation des produits agricoles et de pêche suite au mauvais état des routes et des pistes agricoles ;
- le faible accès des femmes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- l'insuffisance de formation et l'analphabétisme des femmes.

b)- Défis à relever

- La recherche des financements pour le renforcement des capacités productives, managériales, promotionnelles et éducatives des femmes en vue de leur autonomisation ;
- la mise à la disposition des femmes du matériel agricole et de pêche performants, des intrants et des technologies appropriées en vue d'alléger la pénibilité du travail des femmes, augmenter la productivité et donc la production ;
- l'extension des caisses féminines d'épargne et de crédit mutuel sur l'étendue du territoire national ;
- le renforcement des capacités techniques et technologiques par la formation des femmes à l'entrepreneuriat coopératif.

2- Au niveau de l'éducation

a) Les obstacles

Malgré les efforts consentis par l'Etat en élevant le taux de scolarisation des élèves filles, en augmentant les dépenses de l'enseignement de base et en prenant des mesures de lutte contre l'analphabétisme, on constate une augmentation du nombre d'analphabètes particulièrement chez la jeune fille et la femme.

Plusieurs contraintes sont à la base de cette situation :

- Le manque d'engouement et de volonté pour la fille elle-même ;
- le poids de la culture : les femmes, sujettes aux coutumes et préjugés liés aux traditions qui le relèguent aux travaux domestiques et au mariage, abandonnent très tôt leurs études ;
- l'éducation familiale : différence dans l'éducation entre la fille et le garçon ; elle doit seconder la mère dans les soins des frères cadets, se privant de loisirs et de temps d'études ;
- les stéréotypes représentés dans les manuels scolaires présentant la femme comme étant soumise et dépendante et cette image est intériorisée par la femme elle-même ;
- l'analphabétisme des parents les conduit à une démission dans leur rôle d'éducateurs ;
- la crise économique et la pauvreté des familles touchent beaucoup plus les filles que les garçons ;
- le harcèlement sexuel est aussi un facteur d'arrêt des études pour les filles ;
- le manque d'éducation sexuelle dans les familles et les écoles contribue à la propagation du VIH/Sida et des IST ;
- les guerres successives et les violences exercées sur les filles représentent aussi un facteur d'arrêt des études ;
- la précocité des mariages dans les zones rurales avec pour corollaire les grossesses précoces.

b)- Défis à relever

- Le plaidoyer en vue de l'adoption des nouvelles politiques d'éducation et de formation en accordant une attention particulière des filles, surtout au niveau du primaire ;
- le plaidoyer en vue de la mise au point des programmes d'alphabétisation des adultes dans les domaines juridique, économique et politique pour améliorer les niveaux d'alphabétisation de base ;
- la mise en place des petites bibliothèques dans les zones rurales et d'autres localités pour permettre aux femmes de lire et écrire afin qu'elles ne tombent pas dans l'analphabétisme de retour ;
- l'installation des foyers féminins dans les villes et les grands villages ;
- la mise en place des centres d'alphabétisation fonctionnelle ;
- l'organisation des activités de sensibilisation, d'information et d'encadrement des filles pour la réalisation des activités socio-économiques afin de leur auto-prise en charge ;
- la réalisation des formations continues en direction des femmes enseignantes en vue de renforcer leurs capacités professionnelles et rendre les domaines de la science et de la technologie plus attrayants et plus accessibles aux femmes et aux filles ;

- l'organisation des journées de portes-ouvertes et des séminaires sur l'éducation sexuelle à l'intention des jeunes afin de lutter contre la déperdition scolaire et universitaire, surtout des filles.

3- Au niveau de la santé

a) Obstacles

Les obstacles rencontrés se résument comme suit :

- l'insuffisance des infrastructures sanitaires dans la zone rurale ;
- la paupérisation des familles, le faible pouvoir d'achat des femmes qui a rendu inaccessibles les soins de santé à de nombreuses familles ;
- la réduction significative des budgets alloués à la santé ;
- l'inaccessibilité à l'eau potable ;
- l'insuffisance et la mauvaise répartition du personnel qualifié sur le territoire national ;
- l'insuffisance de la sécurité sociale et de la santé alimentaire ;
- l'insuffisance des femmes aux postes de responsabilité dans le domaine de la santé.

b)- Défis à relever

Pour améliorer tant soit peu la situation actuelle, les défis suivants doivent être relevés :

- l'élaboration de la politique en matière de population ;
- la redynamisation des activités de lutte contre les IST et le VIH/Sida ;
- le plaidoyer en vue de la réduction de l'incidence des grossesses précoces et les IST chez les adolescentes et d'accroître l'utilisation des services offerts en matière de santé sexuelle, santé de la reproduction et planification familiale ;
- le renforcement des activités de prévention contre les maladies endémiques (rougeole, tuberculose, maladie du sommeil etc...).

4- Au niveau de l'environnement

a) Obstacles

- la non implication effective des femmes en matière d'environnement ;
- l'insuffisance de sensibilisation des populations sur les questions d'environnement ;
- le non ramassage des ordures ménagères ;
- la déforestation abusive et l'insuffisance de reboisement ;
- la divagation des bêtes ;
- l'insuffisance de la vulgarisation des programmes d'environnement auprès des populations;
- la défektivité du système public d'assainissement ;
- l'insuffisance des sources d'eau potable en milieu rural ;
- l'impact des pollutions et des nuisances sonores sur les populations en général et les femmes en particulier ;
- la non observation des règles d'hygiène élémentaires.

b) Défis à relever

- le plaidoyer auprès des agences de développement en vue de favoriser la mobilisation des ressources à la réalisation des mesures envisagées ;
- la mobilisation des ressources suffisantes en vue de promouvoir les activités concernant l'environnement ;
- le renforcement des capacités des femmes en matière d'environnement ;
- la vulgarisation des technologies adaptées en vue de la conservation de la biodiversité et de l'écosystème par les populations;
- la poursuite de l'installation des sources d'eau potable pour les communautés urbaines et rurales ;
- l'organisation des campagnes de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement du milieu, sur l'afforestation communautaire, et sur le changement des habitudes alimentaires.

5- Au niveau du genre et des médias

a) Obstacles

- l'absence d'une politique nationale genre ;
- le faible accès des femmes à l'internet et aux NTIC ;
- l'insuffisance du matériel audiovisuel et des outils informatiques dans le domaine des médias ;
- l'insuffisance des femmes aux sphères de prise de décision au niveau des médias ;
- l'insuffisance des ressources affectées aux activités relatives aux médias.

b) Défis à relever

- l'élaboration de la politique nationale genre ;
- la poursuite de la mise en place des points focaux dans les autres ministères non encore impliqués par le programme de suivi et évaluation du plan d'action africain ;
- la création d'un mécanisme institutionnel de haut niveau sur le genre pour le suivi de la mise en œuvre des plates-formes ;
- le renforcement des capacités des cadres du ministère chargé de la promotion de la femme ainsi que des responsables des ONG, Associations en analyse et planification selon le genre ;
- le plaidoyer auprès des décideurs politiques, des leaders d'opinion sur la question genre ;
- le renforcement des capacités des femmes journalistes de haut niveau en vue d'améliorer la représentativité des femmes aux postes de décision dans les médias ;
- l'implication effective des femmes journalistes aux activités de promotion des femmes par l'augmentation du nombre des émissions féminines ;
- la promotion des radios rurales communautaires ;
- l'utilisation des langages des signes dans les activités des médias pour les sourds et les malentendants.

6- Au niveau des violences

a) Obstacles

On distingue plusieurs obstacles dans ce domaine, notamment :

- les troubles socio-politiques,
- la désuétude de certaines dispositions, lacunes et vides juridiques des codes pénal, de la famille et fiscal ;
- le poids de la coutume qui confère à l'homme une supériorité sur la femme ;
- l'ignorance des droits fondamentaux de la personne humaine et de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, par la femme ;
- la méconnaissance du fonctionnement du système judiciaire ;
- l'insuffisance de structures d'accueil pour femmes violentées.

b) Défis à relever

- la création des structures d'accueil pour les femmes violentées et le renforcement des capacités de celles existantes ;
- le plaidoyer pour l'adoption des nouvelles lois et l'application effective de celles existantes sur les droits des femmes au Congo ;
- le renforcement des activités de formation sur les violences aux agents de la force publique, des services sociaux et médicaux ;
- l'intensification des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes violentées ;
- le renforcement des capacités des structures socio-sanitaires.

7- Au niveau de la paix

a) Obstacles

- le manque de culture de paix et de la tolérance ;
- les difficultés économiques ;
- la paupérisation des familles.

b) Défis à relever

- l'implication davantage des femmes dans les négociations de paix ;
- le renforcement du pouvoir économique de la femme ;
- l'intensification des séminaires sur la culture de paix ;
- l'intensification des campagnes de sensibilisation sur le rôle des parents dans l'éducation à la culture de paix par les médias ;
- la promotion de la participation effective des femmes à la prise de décision dans toutes les activités relatives au maintien de la paix.

C- Enseignements tirés

Des progrès significatifs ont été réalisés depuis la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU (2000), grâce à l'engagement politique du Gouvernement et des efforts des femmes elles-mêmes, ainsi que l'appui de la coopération Bilatérale et multilatérale.

Malgré de nombreuses contraintes rencontrées sur son parcours, la femme congolaise prend conscience de son rôle d'actrice et de bénéficiaire de développement et de la responsabilité qui lui incombe à tous les niveaux de la vie humaine.

Par ailleurs, un grand intérêt a été accordé par le Ministère en charge de la promotion de la femme au dynamisme des groupements associatifs. En effet, plus de 500 groupements, Associations et ONG féminines travaillent en partenariat avec le dit Ministère en faveur des actions d'intérêt socio-économique et culturel contribuant ainsi à la satisfaction de leurs besoins.

D'une manière générale, la représentativité des femmes aux instances de prise de décision, reste moindre, cependant, on note une nette amélioration au niveau des pouvoirs exécutif et législatif. Beaucoup d'efforts restent à faire au niveau du pouvoir judiciaire et dans l'administration.

En ce qui concerne les violences à l'égard des femmes, une intense activité de sensibilisation et d'éducation doit être renforcée à l'endroit des agents de la force publique, des jeunes garçons et filles afin de réduire les actes de violences. Aussi la nécessité de renforcer les capacités des structures de prise en charge des victimes et de promouvoir leur extension au niveau du territoire national, s'impose, de même que la réforme du système judiciaire par l'adoption des textes et lois protégeant les femmes victimes de violences.

S'agissant de la paix, il est important de noter que les femmes ont énormément contribué au retour et au maintien de la paix dans notre pays et se sont investies dans toutes les actions tendant à instaurer une paix durable. Cependant, il est nécessaire de promouvoir davantage leur pleine participation à la prise de décision dans toutes les activités relatives au maintien de la paix.

Malgré les efforts consentis dans le cadre de la lutte contre la pauvreté qui ont produit des résultats assez satisfaisants, une attention particulière doit être accordée sur le renforcement des capacités des femmes dans les techniques de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation des produits agricoles et halieutiques ainsi que dans la gestion de leurs activités.

En effet, des appuis financiers considérables doivent accompagner les différents programmes. Le Gouvernement s'attèle s'atteler à la mobilisation des ressources nécessaires.

Etant donné l'insuffisance d'accès des femmes au crédit du secteur bancaire classique, l'expérience des caisses féminines d'épargne et de crédit mutuel au Congo mérite d'être soutenue et vulgarisée sur toute l'étendue du territoire national.

En matière d'éducation, nonobstant la réalisation de plusieurs activités pour enrayer l'analphabétisme féminin, il sied de signaler que la situation reste encore préoccupante, d'où la

nécessité de renforcer les programmes d'alphabétisation en faveur des femmes et des jeunes filles à tous les niveaux.

En ce qui concerne les médias, le Gouvernement s'emploie à faciliter l'accès de toutes les catégories de femmes par la diffusion des émissions sur toutes les chaînes nationales. Cependant, des actions tendant à éliminer les stéréotypes qui donnent une image négative de la femme au niveau des différents programmes doivent être entreprises. En outre, les capacités des femmes dans les médias méritent d'être dynamisées.

Dans le domaine de l'environnement, quoique les femmes adhèrent et contribuent à la protection de l'environnement, on note cependant la faible participation des femmes aux instances de prise de décision.

S'agissant de la santé, en dépit des efforts des pouvoirs publics à promouvoir la santé de toutes les populations, la femme, à cause des conditions de vie défavorables, éprouve des difficultés pour accéder aux soins de santé de qualité meilleure. Par ailleurs, il est important de relever que des activités de prévention sur les IST et le VIH/SIDA, violences sexuelles, hygiène et vaccinations, santé de la reproduction, doivent être renforcées.

En ce qui concerne la petite fille, plusieurs difficultés ont été rencontrées quant à la réalisation des actions envisagées notamment la protection des droits de la jeune fille et son épanouissement. Des actions dans le cadre de la vulgarisation de la convention relative aux droits de l'enfant doivent être menées.

Enfin, l'insuffisance de mécanismes de suivi ainsi que l'insuffisance des crédits alloués constituent des obstacles à l'évaluation avec exactitude les progrès réalisés en matière de promotion de la femme.

TROISIEME PARTIE : DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

Cette partie fournit des informations sur tous les mécanismes et arrangements institutionnels mise en œuvre pour l'appui et le suivi du programme d'action et des textes issus de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU (Beijing + 5) ainsi que les problèmes rencontrés, les défis à relever et les progrès réalisés.

Question A

Les mécanismes nationaux qui existent pour la promotion de l'égalité de sexe et la démarginalisation des femmes au Congo comprennent :

- 1- les orientations politiques ;
- 2- les instruments juridiques ;
- 3- les instruments institutionnels.

En ce qui concerne les orientations politiques, on distingue :

- le programme du Gouvernement la "Nouvelle Espérance" ;
- la politique nationale de promotion de la femme adoptée le 15 décembre 1999, assortie d'un plan d'action en la matière 2000-2002 réactualisée.

S'agissant des instruments juridiques, on peut énumérer :

- la Constitution du 20 janvier 2002 (article 8) ;
- les mécanismes juridictionnels de protection des droits de la femme établis par la législation congolaise qui font de la femme un sujet de droits d'ester en justice ;
- les conventions, pactes et chartes ratifiés par le Congo et applicables dans l'ordre juridique congolais.

Les mécanismes institutionnels comprennent :

- le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de la Promotion de la Femme qui a en son sein une Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de la Promotion de la Femme, chargée de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement ;
- le centre de recherche, d'information et de documentation sur la femme (CRIDF) ;
- les points focaux genre des différents départements qui ont pour objectifs de veiller à la prise en compte de la dimension genre au niveau des dix départements ;
- les projets spécifiques visant l'amélioration du statut de la femme :
 - projet PNUD "Promotion de l'équité entre femmes et hommes phases I et II" ;
 - projet FAO "Téléfood" Renforcement des capacités économiques des femmes en matière de fumage de poisson ;

- projet FNUAP "Appui à la promotion du statut de la femme" ;
 - projet UNICEF "Renforcement des capacités des femmes" ;
 - projet OMS-ONUSIDA : Plan d'action sectoriel et opérationnel de lutte contre le VIH/Sida ;
- les réseaux des femmes dont le réseau national des femmes Ministres et Parlementaires ;
 - le groupe parlementaire des femmes ;
 - le comité des femmes parlementaires ;
 - les ONG, Associations et groupements féminins.

a) Concernant les ressources dont disposent ces entités :

Il s'agit :

- des ressources financières (du budget de l'Etat et/ou des bailleurs de fonds) ;
- des ressources humaines, notamment les cadres et nationaux et experts internationaux.

En ce qui concerne les mandats, ces entités ont un mandat de :

- 7 ans pour le Gouvernement ;
- 5 ans pour le Parlement.

Le groupe parlementaire des femmes et le Ministère en charge des questions féminines travaillent en étroite collaboration pour ce qui est des questions relatives à la promotion du statut de la femme à travers les réseaux des femmes ministres et parlementaires.

Ce réseau assure la réalisation et le suivi relatif à la promotion du statut de la femme. Il est financé par les ressources propres des membres et le Parlement ainsi que les agences du système des Nations Unies.

Le comité des femmes parlementaires est financé par le Gouvernement et l'Association des Parlementaires Européens pour l'Afrique (AWEPA) et de système des Nations Unies (PNUD).

b) Les groupes de contact pour 'l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes sont représentés au sein des Ministères par les points focaux suivants : agriculture, santé, commerce, industrie et plan.

Ce travail se poursuit dans les autres Ministères qui ne sont pas encore impliqués dans les programmes du suivi et de l'évaluation, de la mise en œuvre du plan d'action africain et de la plate-forme d'action de Beijing.

Le soutien est fourni par ces Ministères au niveau de la prise en compte réelle de la dimension genre dans les programmes et plan de développement desdits Ministères (conseils, fonds, projets, etc).

c) Au niveau institutionnel les mécanismes de suivi, évaluation des projets réalisés ont été déjà identifiés (cf. question A).

En ce qui concerne les points focaux, il existe des relations de collaboration exactes entre ces structures et le Département de la Promotion de la Femme.

La notion du genre est récente, cependant l'introduction de ce concept est en train de faire son chemin dans les différents programmes desdits Ministères.

- d) Pour promouvoir la prise en compte de sexo-spécificité au niveau des Départements, les actions suivantes ont été entreprises :
- la création d'un service chargé d'études sur la pauvreté et le genre au sein de la Direction Générale du Plan et du Développement du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et de l'Intégration Economique, structure technique du Gouvernement chargée d'élaborer des plans et programme de développement ;
 - la reformulation de la nouvelle politique nationale qui prend en compte le genre ;
 - la révision des procédures administratives du Ministère du commerce dans la perspective genre ;
 - l'élaboration du plan opérationnel sectoriel de lutte contre le VIH/SIDA, en collaboration avec le Ministère de la Santé qui prend en compte la spécificité genre au niveau dudit Ministère , avec l'appui de l'OMS ;
 - la création d'une Direction de l'intégration de l'approche genre dans le développement dans la perspective de renforcer le rôle de coordination du Ministère en charge de la promotion de la femme.
- e) Les indicateurs ont été établis dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action au niveau des comités ministériels.

Il existe des Directions des études et de la planification qui sont chargées de la collecte du suivi de l'évaluation des différents programmes.

Les problèmes rencontrés sont les suivants :

- la plupart des données ne sont pas désagrégées par sexe, du fait de la non prise en compte de la perspective genre ;
- l'indisponibilité des statistiques désagrégées par sexe au niveau du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE).

Les défis à relever sont :

- élaborer et adopter les politiques nationales en genre ;
 - amener le CNSEE à créer un mécanisme de prise en compte des statistiques désagrégées par sexe.
- f) Le Parlement à travers le comité des femmes parlementaires joue un rôle fondamental dans la promotion et le suivi des questions d'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes par les activités de plaidoyer, afin d'adopter les différents textes en faveur de l'égalité des sexes. Les mêmes activités sont menées par le réseau des femmes ministres et parlementaires.

Outre leur implication dans la mise en œuvre des différents plans et programmes, les ONG jouent un rôle important dans le cadre du suivi des activités ; ce sont de véritables partenaires des mécanismes stables pour donner suite à la 4^e conférence mondiale sur les femmes par leur participation aux différentes phases de mise en œuvre du plan.

QUATRIEME PARTIE : PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES PRISES POUR Y REMEDIER

L'analyse de la situation de la femme congolaise fait ressortir des inégalités quant à l'accès à la terre, au crédit, aux technologies de pointe, aux intrants, à la formation et à l'information, à l'éducation (sur 58% des filles qui accèdent au collège, 6% seulement arrivent à l'Université ; 64% des femmes sont analphabètes), l'accès aux soins de santé de qualité (890 décès pour 100.000 naissances vivantes). La proportion des femmes vivant avec le VIH est plus élevée que celui des hommes soit 30,2% chez la femme et 21% chez l'homme. Le Centre de Traitements Ambulatoires (CTA) de Brazzaville a dépisté de 2000 à 2002, 1152 hommes sur 1520 femmes et la représentativité dans les sphères de décision en 2002 se présente comme suit :

- Gouvernement 14,7% ;
- Sénat 15% ;
- Cour Constitutionnelle 11% ;
- Conseil économique et social 36% ;
- Conseil supérieur de la liberté de la communication 9% ;
- Commission nationale des droits de l'homme 33,3% ;
- Haute Cour de Justice 13,8% ;
- Conseils locaux 8,55%.

En dépit de la reconnaissance formelle de principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans les textes nationaux (Constitution, code des impôts, code pénal, code de la famille...) persistent encore quelques discriminations dans leurs mises en application les violences morales et physiques (viols, battues...) qui ne favorisent pas la promotion de cette couche qui représente pourtant 52% de la population.

En outre, la non disponibilité des données désagrégées par sexe, due à l'insuffisance des études et recherches sur les femmes, constitue un obstacle à la prise en compte de la composante femme dans les plans et programmes de développement.

Aussi, les défis à relever concernent les domaines ci-après : pauvreté, éducation santé, violences, prise de décision et mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme.

Le tableau ci-après identifie les différents domaines, les objectifs à atteindre ainsi que les délais respectifs.

N°	Domaines	Objectifs	Délai
1	Femmes et pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des femmes à organiser, développer et gérer des moyens d'existence autonomes et durables ; - Créer un environnement favorable à l'accès des femmes aux ressources (crédit, terre, intrant) ; - Alléger la pénibilité du travail de la femme. 	2004-2009
2	Education et formation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les taux de déperdition scolaire de la jeune fille et favoriser son insertion socio-professionnelle ; - Relever de 10% le niveau d'alphabétisation des femmes et des jeunes filles. 	2004-2009
3	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel du couple mère-enfant ; - Contribuer à la réduction de la propagation des IST, VIH/Sida et le paludisme. 	2004-2009
4	Violences	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire et éliminer les violences à l'égard des femmes. 	2004-2009
5	Conflits armés	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement d'une culture valorisant la paix et la tolérance. 	2004-2009
6	Prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la représentativité des femmes dans l'ordre de 20 à 30% au moins ; - Promouvoir l'intégration de la perspective genre dans les politiques et programmes de développement à tous les niveaux. 	2004-2009
7	Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme	<ul style="list-style-type: none"> - créer et renforcer les mécanismes chargés de la promotion de la femme ; - Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation. 	2004-2009
8	Droits fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et protéger les droits fondamentaux de la femme et de la jeune fille. 	2004-2009
9	Les femmes et les médias	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias ; - Renforcer le rôle des femmes dans les médias. 	2004-2009
10	Femmes et environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la participation active des femmes dans la prise de décision et en matière de protection de l'environnement. 	2004-2009

CONCLUSION

Au regard de la revue qui vient d'être faite à travers ce document, on peut se rendre compte que les cinq (5) années qui viennent de s'écouler ont permis de donner une visibilité plus grande et plus claire à l'action du Gouvernement quant à la représentativité de la femme dans le concert de la nation congolaise. Les acquis ainsi réalisés et les bases jetées dans le vaste chantier social qu'est la promotion de la femme doivent être consolidés et renforcés.

Il s'agit ici de poursuivre cette action dans l'objectif de renverser les tendances actuelles de marginalisation de la femme et d'assurer une plus grande participation de la femme dans le processus de développement national.-

Fait à Brazzaville, le

La Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de la Promotion de la Femme, chargée de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement,

Jeanne Françoise LECKOMBA LOUMETO